

CONSEIL MUNICIPAL DE CROZET
COMPTE RENDU - SEANCE DU 13 JUIN 2019 - A 20H00

Présents : Mme DONZÉ Dominique, Mme JOUANNET Martine, M. ASSENARRE Louis, M.GALICHET Cédric, M. ALLIOD Patrick, M. CHANEL Michel, M. DEQUENNE Bernard, M. GIROD DE L'AIN Johann, Mme JANISZEWSKI Christiane, M.VOLPI Michel, M.PINEY Henri, M.FERRARI Antoine

Absents : Mme CRESPILO Sandrine

Excusés, Mme HUISSOUD Chantal, M. DU BOIS Jérôme, Mme BRIAND Marie-Pierre, M. ROSERES Jean-Pierre, Mme POMMES Kathy

Procurations : M. DU BOIS Jérôme à M.GALICHET Cédric, Mme BRIAND Marie-Pierre à Mme JOUANNET Martine, Mme POMMES Kathy à M.FERRARI Antoine, M. ROSERES Jean-Pierre à M.PINEY Henri

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FINANCES – PERSONNEL

1. Décisions du Maire
2. Factures acquittées
3. Engagements
4. DM budget BOIS 2019
5. Compte de gestion 2018
6. Compte administratif 2018
7. DM budget COMMUNE 2019
8. Taux promotion avancement grade
9. Renouvellement convention ADS
10. Tirage au sort des jurés de la cour d'assises

URBANISME

11. Autorisations d'urbanisme

TRAVAUX- ENVIRONNEMENT

12. SIEA - APD mise en souterrain réseau HTA Route d'Harée
13. SIEA – APD mise en souterrain du réseau télécommunication Route d'Harée
14. SIEA – Plan de financement – pose de réseau gaz Route d'Harée
15. SIEA – APD Chemin de Croux
16. SIEA - APD chemin du Quart
17. Avenant n°1 Aire de jeux
18. Présentation du projet skate park
19. Accord cadre Voirie et signalisation
20. Extension et la rénovation de la salle des fêtes - lancement des procédures nécessaires à la réalisation de l'opération

COMMUNE

21. Rapport des commissions

INTERCOMMUNALITÉ ET ORGANISMES EXTÉRIEURS

22. Rapport des commissions

INFORMATIONS DIVERSES

La séance est ouverte à 20H00

M.DEQUENNE Bernard été désigné secrétaire de séance.

Mme le Maire remercie les conseillers municipaux de leur présence.

Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal du 02 mai 2019. Pas de remarques.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - PERSONNEL

Point N° 1 DECISION DU MAIRE

Mme le Maire présente les décisions.

Point N° 2 FACTURES ACQUITTÉES

M.Piney soulève que la consommation d'eau du groupe scolaire paraît élevée. M.Assenarre indique qu'un seul compteur d'eau regroupe tous les bâtiments, y compris la cantine et le centre de loisirs, ce qui explique une consommation plus élevée.

M.Piney indique que les factures de téléphonie semblent élevées. Mme le Maire précise que le contrat d'harmonisation de toutes les lignes téléphoniques est en cours avec un prestataire.

M.Piney demande ce qu'est la société « Prolian » ? M.Assenarre précise que c'est une entreprise de plomberie.

Point N° 3 ENGAGEMENTS

Mme le Maire indique qu'un devis a été réactualisé sans augmentation pour la rénovation de l'arche de Crozet. Mme le Maire informe qu'un chêne dangereux situé en bord de route à Avouzon va devoir être abattu par mesure de sécurité. Cet arbre ancien étant en limite de propriété, l'abattage sera financé à moitié par le voisin. Mme Jouannet demande ce qu'est un séparateur de voie ? M.Assenarre indique que ce sont des plots provisoires prévus chemin de la pièce pour rétrécir le virage et ainsi le sécuriser.

M.Piney demande quelle est la destination de la trancheuse à pain et l'ouvre boîte ? Mme Jouannet répond que c'est du matériel pour la cantine.

Point N° 4 DECISION MODIFICATIVE BUDGET BOIS

Mme Jouannet présente la décision modificative n°1 du budget Bois 2019. Depuis 2014, la commune n'avait pas reçu de taxe de contribution à l'hectare à payer. M.Dequenne demande si c'est une taxe de vente de bois au m3. M.Assenarre répond par l'affirmative. Mme Jouannet indique que cette dépense n'étant pas inscrite au budget Bois 2019, il convient de prendre une décision modificative comme suit :

	DEPENSES augmentation	DEPENSES diminution
CHAPITRE 011		
61524		800.00
CHAPITRE 63		
637	800.00	

Vote : le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOpte la décision modificative N°01 au budget bois 2019

Point N°5 COMPTE DE GESTION 2018

Mme Jouannet présente les résultats du compte de gestion 2018 du budget commune.

	DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT
FONCTIONNEMENT	1 472 636.10 €	2 073 108.20 €	600 472.10 €
INVESTISSEMENT	659 144.05 €	1 068 655.54 €	409 511.49 €

Vote : le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **ADOpte** le compte de gestion COMMUNE

Point N° 6 COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Mme Jouannet, adjointe aux finances présente le Compte administratif 2018 du Budget Commune.

Mme Jouannet précise que les résultats des reports antérieurs indiqués dans la note de synthèse ont été modifiés. En effet, une différence apparaissait suite à la dissolution du budget Fontaine sucrée et par les affectations 2018. Après rectification dans le logiciel comptable, le compte de gestion 2018 et le compte administratif 2018 présentent la même exécution en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement et les mêmes résultats antérieurs reportés.

COMMUNE

RESULTATS D'INVESTISSEMENT		RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Recettes d'investissement 2018	1 068 655.54	Recettes de fonctionnement 2018	2 073 108.20
Dépenses d'investissement 2018	659 144.05	Dépenses de fonctionnement 2018	1 472 636.10
Soit un déficit / excédent de	409 511.49	Soit un déficit / excédent de	600 472.10
Résultats antérieurs reportés	231 635.94	Résultats antérieurs reportés	565 946.48
Résultat de clôture Invest. 2018	641 147.43	Résultat de clôture Fonct. 2018	1 166 418.58

Vu la note de synthèse,

Vu le document joint et ses annexes,

Vu le débat d'orientations budgétaires du 7 février 2019,

Après avoir entendu la présentation de Mme JOUANNET, adjointe aux finances

Mme le MAIRE se retire pour le vote, le Conseil Municipal est présidé par Mme JOUANNET,

La Présidente demande aux membres du Conseil municipal d'approuver le compte administratif COMMUNE 2018

Vote : le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le compte administratif commune 2018

Point N°7 DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE 2019 DES BUDGETS PRIMITIFS 2019

Mme Jouannet procède à la présentation de la décision modificative n°01 du budget Commune 2019.

La décision modificative délibérée le 6/12/2018 relative à la dissolution du Budget annexe « Lot Fontaine Sucrée » et d'autres opérations comptables, s'est retrouvée sans objet.

La commune de Crozet doit par conséquent revoter cette décision modificative à l'identique et reprendre notamment le résultat de fonctionnement du Budget Annexe dissous « Lot Fontaine Sucrée ».

budget 135- DM 2019 n°01

INVESTISSEMENT		
CHAP/ART	DEPENSES	RECETTES
1068	77 770.24	77 770.24
chap 021		273 783.80
2313 - OP 147 RTE HAREE	351 554.04	
3551		77 770.24
041 epf Givonetti	72799	72799
2111	(groupe scolaire) 6000	
2313 op 142 gpe scolaire		6000
TOTAL	508 123.28	508 123.28
FONCTIONNEMENT		
CHAP/ART	DEPENSES	RECETTES
71335- (42)	77 770.24	
002		351 554.04
CHAP 023	273 783.80	
TOTAL	351 554.04	351 554.04

Vote : le conseil municipal, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative N°01 au budget COMMUNE 2019

Point N° 8 DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Mme Le maire informe l'assemblée qu'il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommé au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade (ancienneté, résultats des évaluations professionnelles).

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Au vu de l'avis du Comité Technique en date du 14 mai 2019, Mme le Maire propose à l'assemblée de fixer à partir du 1^{er} juillet 2019 le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité.

Le ratio commun pour l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur à tous les cadres d'emplois est fixé à 100%.

M.Piney demande à quoi correspond un grade. Il lui est répondu que c'est une grille correspondant à l'avancement de carrière des agents.

Vote : le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTe les propositions du Maire

FIXE le taux de promotion des avancements de grade comme proposé par Mme le Maire

Point N° 9 RENOUELEMENT CONVENTION ADS (ANNEXE)

Mme le maire rappelle que la commune a adhéré au service ADS de la CCPG en 2016 et précise que ce service rendu à la population est très utile et que la permanence assurée le jeudi après-midi est très fréquentée et appréciée par les Crozatis. Il convient aujourd'hui de délibérer pour le renouvellement de l'adhésion de la commune au service commune ADS à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 3 ans. Mme le Maire indique les coûts de ce service : 2016 : 23 869 €, 2017 : 15 833€, 2018 : 17 853€.

M.Piney indique que dans la convention il est mentionné Communauté d'Agglomération alors qu'en 2015 c'était la Communauté de Commune du Pays de Gex. La rectification sera précisée aux services de l'Agglomération.

Vote : le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le renouvellement de l'adhésion de la commune de Crozet au service commun communautaire pour l'instruction des autorisations d'urbanisme dit « Service ADS » ;

APPROUVE la convention régissant les principes du service ADS entre la commune et la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex ;

ACTE le principe du renouvellement de l'adhésion pour une durée de 3 ans à partir du 1^{er} janvier 2019 ;

AUTORISE le maire à signer la convention annexée ainsi que tout document relatif à ce dossier ;

AUTORISE le maire à émettre tout titre ou mandat relatif à ce dossier ainsi qu'à la convention ;

AUTORISE le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Point N° 10 TIRAGE AU SORT DES JURES DE LA COUR D'ASSISES.

Mme le Maire propose le tirage au sort des jurés de la cour d'assises pour 2020.

Les noms tirés au sort sont :

- Mme HADDIOUI HOURIA
- Mme BRIAND Marie Pierre
- M.GIVONETTI ANTOINE
- Mme VALETTE SOLANGE
- M.FERMANEL MICHEL
- Mme CRITIN MARINA

URBANISME

Point N° 11 AUTORISATION D'URBANISME

M.Galichet présente les autorisations d'urbanisme

CR ADS CM du 13 juin 2019							
Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Nature des travaux	Date décision	Décision	
DP00113519B0022	06/05/2019	LEDIEU Laurence	46 impasse des Deux Potes - Villeneuve	Pose d'un portail battant à claire voie de forme simple de coloris 7016 (RAL) rappelant la couleur identique des menuiseries extérieures de la maison	12/06/2019	FAVORABLE AVEC RESERVE	
DP00113519B0020	02/05/2019	BAUD Robert	77 impasse de la Pommeraie - Avouzon	Piscine	28/05/2019	FAVORABLE AVEC RESERVE	
DP00113519B0019	30/04/2019	CHANEL Michel	211 chemin des Reinnets	Installation photovoltaïque intégrée à la toiture d'une surface de 15 M ² . Aucun compteur de consommation supplémentaire n'est nécessaire.	30/05/2019	TACITE	
PC00113519B0003	29/04/2019	BARDWELL Neil	76 impasse de la Pommeraie - Griotier	Création de 4 velux de 1,34 X 0,98 et un de 0,78 X 0,98 en aluminium de couleur gris foncé. Aménagement de combles création d'une surface de 27 M ² pour une pièce de vie, isolation de toit par le dessous et du plancher. Mise à part cette modification tout reste en l'état.	22/05/2019	FAVORABLE	
DP00113519B0018	29/04/2019	SECONDO Raffaello	132 impasse de la Fruitière	Ouverture d'une fenêtre dans la façade Sud-Ouest. Fenêtre en bois ou mixte bois/métal avec dimensions 1,20 M. x 1,20 M. Double vitrage vertical avec épaisseur de lame 12 mm. Largeur approximative des dormant : 5 cm. Fermeture avec volet battant en bois. La fenêtre aura la même taille et le style des autres fenêtres au 1er étage.	29/05/2019	TACITE	
DP00113519B0016	19/04/2019	SCI LE CHA - M. LE CHANONY Hervé	76 chemin du Quart	Ajout d'une porte et changement d'une fenêtre	06/06/2019	TACITE	
DP00113519B0014	12/04/2019	GARRESSUS Anthony	333 rue de la Montagne - Villeneuve	Abri de voiture/Carport	06/06/2019	OPPOSITION	
DP00113519B0013	04/04/2019	SAS CONFORT SOLUTION ENERGIE - M. CHOGRON Alexis	13 impasse du Praffion	Installation de 8 panneaux photovoltaïques d'une surface de 14 M ² sur toiture Dimension pour un panneau : Hauteur 1,675 M. - Largeur 1,001 M. - Epaisseur 33 mm Couleur de l'installation : Noir	04/05/2019	TACITE	
DP00113519B0012	04/04/2019	DANIELSSON Carina	478 route d'Avouzon - Le Marais Sud	Transformation de l'abri voiture à un garage fermé avec la même porte comme sur le premier garage construit en 2015	04/05/2019	TACITE	
DP00113519B0007	07/03/2019	MARTIN Patricia	21 rue de la Ramaz	Véranda L 4700 x A 3900 en aluminium RAL gris antique. Toiture : Mono-pan avec panneaux sandwich gris extérieur - Pente environ 10 %. Limites des voisins 5 mètres. Vitrée en périphérie avec chassis coulissants ouvrants	06/06/2019	OPPOSITION	

TRAVAUX – ENVIRONNEMENT

Point N° 12 SIEA - APD MISE EN SOUTERRAIN RESEAU HTA ROUTE D'HAREE

M.Chanel présente les travaux de mise en souterrain du réseau de la ligne à haute tension route d'Harée.

Montant des travaux projetés : 323 600€ TTC

Récupération TVA : 53 933 €

Article 5 : 269 667

Dépense restant à la charge de la commune : 0€

M.Ferrarl soulève que ce devis apparaît élevé. M.CHANEL précise que c'est de la Haute tension, d'où un devis un peu élevé.

Vote : le Conseil municipal, à l'unanimité.

D'APPROUVE les montants.

D'AUTORISE Mme le Maire à signer le devis

Point N° 13 SIEA – APD MISE EN SOUTERRAIN DU RESEAU TELECOMMUNICATION ROUTE D'HAREE

M.Chanel présente de projet de mise en souterrain du réseau de télécommunication route d'Harée :

Montant des travaux projetés : 20 000€ TTC

Subvention SIEA : 2000 €

Participation de la commune : 18 000€

Vote : le Conseil municipal, à l'unanimité.

APPROUVE les montants.

D'AUTORISE Mme le Maire à signer le devis

Point N°14 SIEA – PLAN DE FINANCEMENT – POSE DE RESEAU GAZ ROUTE D'HAREE

M.Chanel présente de projet de travaux de réseau gaz route d'Harée.

Montant des travaux à la charge de la commune : 72 000 €

Ceux-ci pourront être payés en partie par une entreprise située dans la zone artisanale qui demanderait un raccordement au gaz.

Vote : le Conseil municipal, à l'unanimité.

APPROUVE les montants.

D'AUTORISE Mme le Maire à signer le devis

Point N° 15 SIEA – APD CHEMIN DE CROUX

M.Chanel rappelle que par délibération du 16 mai 2018, la commune a validé le programme détaillé de l'opération de mise en souterrain du réseau de télécommunication « Chemin des Croix ». La participation de la commune était de 14 040 €. Des travaux de terrassement de Génie civil télécom étaient non prévus au devis initial. Au vu du nouveau programme détaillé de l'opération, la participation de la commune s'élèverait à 14 940 €.

Montant des travaux : 16 600 € TTC

Subvention du SIEA : 1 660 €

Participation de la commune : 14 940 € TTC

La délibération annulera et remplacera la délibération n° 06-04/2018 datée du 09 mai 2018 et visée par la Sous-Préfecture de Gex le 14 mai 2018.

Vote : le Conseil municipal, à l'unanimité.

APPROUVE les montants.

D'AUTORISE Mme le Maire à signer le devis

Point N° 16 SIEA - APS CHEMIN DU QUART

M.Chanel présente le projet de travaux d'alimentation électrique chemin du Quart qui sont inclus dans un PUP.

- Alimentation électrique de 34 logements Chemin du Quart

Participation du syndicat : 15 834 € HT

Récupération de TVA : 6 333 €

Dépenses prévisionnelles pour la commune : 15 833 € HT

Montant total des travaux : 31 667 HT soit 38 000 € TTC

Vote : le Conseil municipal, à l'unanimité.

APPROUVE les montants.

AUTORISE Mme le Maire à signer le devis

Point N° 17 AVENANT N°1 AIRE DE JEUX

Mme le Maire indique que dans le cadre de l'exécution des travaux de l'aire de jeux située chemin des Croix, un ajout de sol souple sous les barres de fitness s'est avéré obligatoire selon les normes en vigueur.

Le montant de la prestation : 2852€ HT, soit une augmentation du marché de 3.89%. Le montant total du marché de s'élève à 76 076 € HT.

Vote : le Conseil municipal, à l'unanimité.

APPROUVE l'avenant n°01 à la société APY RHONE ALPES d'un montant de 2852 € HT (3442.40€TTC)

AUTORISE Mme le Maire à signer l'avenant n°1 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Point N° 18 PRESENTATION DU PROJET DE SKATE PARK

Mme le Maire explique qu'un projet est à l'étude pour l'implantation d'un skate park sous la nouvelle aire de jeux. M.GIROD de l'AIN présente le projet. Il indique que la surface de l'aire serait d'environ 800m². Deux possibilités s'offrent à la commune : soit un skate park modulaire sur de l'enrobé, soit un skate park intégré en béton. Les skate park modulaires ont une durée de vie moindre et nécessitent plus d'entretien que du béton. Le budget estimatif pour un skate park en béton est d'environ 180 000€.

Mme le Maire précise que le skate park en béton proposera un parcours évolutif selon l'âge des enfants. Le coût peut paraître important mais qu'il est nécessaire de proposer des équipements aux jeunes du village. Les délais de réalisation du projet sont estimés pour mars 2020. Mme Jouannet précise que ce projet s'inscrirait dans un projet global de loisirs pour les jeunes dans la continuité de l'aire de jeux qui vient d'être réalisée.

M.Piney demande s'il y aura un architecte et un concepteur ? Mme le Maire confirme. Ce sera un marché de conception-réalisation et précise que l'esquisse ne sera pas proposée lors de la candidature des entreprises. L'esquisse du skate park sera dessinée une fois l'entreprise sélectionnée. Le cahier des charges sera très précis et exigera des références solides dans le domaine. M.Piney indique qu'il souhaiterait avoir connaissance du cahier des charges. Celui-ci lui pourra être consultable avant le lancement de la consultation.

Avis du conseil municipal : accord de principe favorable pour un skate parc intégré en béton.

Point N° 19 ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE – VOIRIE ET MARQUAGE AU SOL

M.Assenarre présente le projet d'accord-cadre pour l'entretien de la voirie. Il sera décomposé en 2 lots : La voirie pour l'enrobé et la signalisation pour le marquage au sol. Il inclura : - Les travaux d'entretien courant des voiries communales - Les réparations sur les aménagements existants - Les travaux de reprise de la rue des Noyers.

Les minimum et maximum en valeur de l'accord-cadre à bons de commande sont fixés à :

Voirie : Montant minimum H.T (€) pour 1 an : 40 000 € HT / Montant maximum H.T (€) pour 1 an : 250 000€ HT

Signalisation : Montant minimum H.T (€) pour 1 an : 4000 €Ht / Montant maximum H.T (€) pour 1 an : 20 000 € HT. La durée initiale de l'accord-cadre est fixée à 1 an et pourra être reconduit 2 fois pour une durée d'un an.

M.Piney interpelle les conseillers et fait savoir qu'il serait judicieux que le conseil soit saisi de la décision finale et qu'il souhaiterait connaître quelles sont les entreprises qui ont répondu au marché avant signature de celui-ci. Mme le Maire explique que cette procédure est légale. Pour gagner du temps sur ce marché et ainsi pouvoir commencer des travaux de voirie dès l'automne, il convient de lancer la procédure avant la consultation et donc autoriser le Maire à signer le marché en amont, sans repasser en conseil municipal.

Vote : le Conseil municipal - 2 contres : PINEY Henri – ROSERES Jean-Pierre

AUTORISE Mme le Maire à lancer la procédure et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci et à la conclusion de ces marchés ainsi que tous les documents liés à l'exécution de ceux-ci.

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget pour la durée du marché.

Point N° 20 EXTENSION ET LA RENOVATION DE LA SALLE DES FETES - LANCEMENT DES PROCEDURES NECESSAIRES A LA REALISATION DE L'OPERATION

Mme le Maire indique que la commune a pour projet la rénovation et l'extension de la salle des fêtes. A cet effet, une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été signée avec l'Agence départementale d'Ingénierie de l'Ain le 06 février 2019 pour accompagner la commune dans la réalisation des opérations. Vu les études de

faisabilité déjà réalisées, pour l'augmentation des surfaces de la salle polyvalente, des travaux de mise en accessibilités règlementaires et des travaux d'aménagements extérieurs nécessaires à l'opération, il convient règlementairement, de lancer une procédure de consultation pour les études préalables.

Le montant prévisionnel des travaux prévus s'élève à 421 193.41 €HT. Le montant prévisionnel du projet global incluant les travaux, les prestations d'études et intellectuelles mentionnées ci-dessus, s'élève à un montant de 549 000,00 € HT.

M.PINEY réitère la même remarque que pour l'accord cadre voirie et aurait souhaité connaître les entreprises candidates. Mme le Maire explique que c'est une procédure pour le lancement des études, et non pour la maîtrise d'œuvre et les travaux et que celles-ci sont obligatoires pour la suite de la réalisation du projet.

Il est proposé de supprimer les frais de notaire et éventuellement la mission de géomètre.

Vote : le Conseil municipal - 2 contres : PINEY Henri – ROSERES Jean-Pierre

AUTORISE Madame le Maire à lancer, et à organiser les procédures de consultation :

- D'études géotechniques
- De Diagnostic amiante avant travaux
- De Contrôle technique
- De Mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS)
- De mission de géomètre

A SIGNER tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de celles-ci et à la conclusion de ces marchés ainsi qu'à leur exécution,

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget principal pour la durée du marché

COMMUNE

Point N° 21 RAPPORT DES COMMISSIONS

Travaux : M.Assenarre annonce que les travaux du parking de l'école vont commencer début juillet et devraient être terminés début septembre.

M.PINEY fait remarquer que beaucoup de végétaux des particuliers débordent sur les trottoirs et qu'il serait bien de faire un état des lieux. Mme Le Maire répond que des courriers sont régulièrement envoyés aux particuliers pour leur rappeler les règles d'entretien de leurs haies et végétaux en bordure de voirie.

INFORMATIONS DIVERSES

Mme le Maire annonce qu'un conseil exceptionnel est prévu le 27 juin à 18h30 concernant l'approbation du PLUIH .

L'inauguration de la nouvelle aire de jeux aura lieu samedi 22 juin à 10h.

La Boucle de promenade dans la forêt est presque terminée.

Prochain conseil municipal le 27 juin 2019.
La séance est levée à 22H35

Mme Dominique DONZÉ

Le Maire,

Le 20/06 2019



